

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : BOUEDO Pierre – LE GALLO Joseph – LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle – CALOHARD Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles – DREANO Hélène – LE LABOURIER Virginie –MOUNIER Jean-Pierre - HAYS Pascal.

Excusé (s) :

Absent (s) :

Madame Virginie LE LABOURIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2019.

2) Vote des subventions communales 2019.

Après délibération et **à l'unanimité**, l'assemblée délibérante **décide**, d'allouer les subventions communales 2019, de la manière suivante :

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	80,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	840,00 €
Entente des basketteuses (Guéhénno)	180,00 € (9 adhérents x 20 €)
ACCA	225,00 €
Souvenir Français	22,00 €
ADMR	80,00 €
Collège Saint-Louis	324,00 € (12 élèves x 27€)
Collège Guillevic	81,00 € (3 élèves x 27 €)
Collège Sainte-Marguerite	135,00 € (5 élèves x 27 €)
Restos du Coeur	50,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Mucovisidose	50,00 €

Et **autorise** le Maire à signer tous mandats correspondants.

Il est rajouté qu'il sera octroyé une subvention de 13,00 € par élève au titre de l'organisation de l'arbre de Noël 2019.

4) Approbation du projet de modification des statuts du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Après lecture et délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **se déclare** favorable au projet de modifications des statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan, tels que rédigés en annexe à la délibération n°CS 2019-011 du comité syndical du 29 mars 2019,
- **donne** pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La prochaine séance est fixée au à 17 juin 2019 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 05.